Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe salue un travail de qualité sur un sujet important et particulièrement prégnant en Outre-mer. La nécessité et l'urgence du lancement d'un deuxième Plan national de rénovation urbaine (PNRU II) font consensus compte tenu, d'une part, des dynamiques déjà engagées à travers le PNRU I, et, d'autre part, des objectifs ambitieux qui restent à atteindre.

Du point de vue des réalités ultramarines, un deuxième plan se justifie d'autant plus dans les collectivités ultramarines que le niveau d'engagement des opérations par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) se situe en moyenne autour de 30 % alors qu'il est proche de 60 % pour la métropole. Cet état de fait s'explique par la logique de rattrapage propre à l'Outre-mer. En effet, de par une histoire urbaine très spécifique, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une absence de véritable programmation foncière et de véritables difficultés dans la production de logements. À cela s'ajoutent la prégnance des risques naturels et un habitat insalubre important.

La rénovation urbaine en Outre-mer a démarré en retard par rapport à la métropole. Ce décalage s'explique aussi par l'articulation complexe des différents crédits et la mise en place parfois délicate des équipes et des projets sur des territoires.

Il faut rappeler que, si la rénovation urbaine permet d'engager de grosses opérations, elle ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble des réalités des tissus urbains spécifiques à l'Outre-mer.

Dans ce contexte spécifique, la question d'un meilleur pilotage et d'une gouvernance plus efficace d'une politique de la ville ultramarine reste posée à l'approche d'un nouveau plan de rénovation urbaine.

Le groupe retient avec intérêt les recommandations visant à la mise en œuvre d'une structure consultative régionale de l'Agence nationale de la rénovation urbaine.

De manière plus globale, le groupe de l'Outre-mer estime que, dans le cadre du Plan national de rénovation urbaine II, une réflexion devrait s'engager sur une meilleure mise en réseau des expériences et des méthodes propres à l'Outre-mer.

En matière de financement, nous soutenons le principe de sanctuarisation des crédits rappelé dans l'avis. Le CESE recommande un financement de l'Agence nationale de la rénovation urbaine assuré par un engagement budgétaire plus fort de l'État, une meilleure péréquation financière entre les collectivités et une contribution réduite du 1 % logement. Le groupe appuie cette proposition.

Pour ce qui concerne l'Outre-mer, il approuve le maintien du dispositif de financement du logement propre aux départements d'Outre-mer, la Ligne budgétaire unique (LBU), comme garantie de la fongibilité et de la pérennité des crédits. Le groupe soutient cette recommandation tout en insistant sur la nécessité qu'il y ait une meilleure adaptation et mutualisation des moyens spécifiques aux départements d'Outre-mer.

Le groupe a voté l'avis.